



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrarra, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Etienne Bastelica, Paul Leonetti, Isabelle Sanna

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia, Antoni Chareyre à François Filoni

Etaient absents :


Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 47 |
| Nombre de membres en exercice : | 47 |
| Nombre de membres présents : | 36 |
| Quorum : | 24 |

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200120-2020_022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/01/2020
Affichage : 28/01/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 janvier 2020
Délibération N° 2020/022
Conditions générales de vente - Billetterie Espace Diamant

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente délibération complète la délibération N° 2010/81 relative à l'adoption du règlement intérieur et des tarifs applicables à l'Espace Diamant – Théâtre municipal et détaille les règles applicables en termes de conditions générales de vente et de billetterie de spectacles.

Ouvert depuis 2010, l'Espace Diamant a vocation à proposer chaque saison une programmation en spectacle vivant. La vente des billets relative à ces spectacles est possible sur place à la billetterie de l'Espace Diamant ou en ligne – via le site internet de l'Espace Diamant.

Les modalités relatives aux conditions de vente et à la billetterie des spectacles sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les conditions générales de vente et de billetterie de spectacles

D'autoriser le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020,

ADOPTE

Les conditions générales de vente et de billetterie de spectacles

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce document.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI